
Signatur	CH-BAR#B0#1000/1483#2813#1, p. 153 [PDF 156]
Transkription	HUS
Datum Transkription	29.11.2016
Kontrolle	NF
Datum Kontrolle	4.5.2017

Missivenbuch der Korrespondenz des Kriegsministers an Minister, Regierungsstatthalter, Verwaltungskammern, Strassenaufseher und andere Beamte, 8. 1. 1800 – 31. 12. 1800.

Schreiben des Kriegsministers an die Verwaltungskammer des Kantons Waldstätten in Zug:

[p. 153]

Du 9^e. 9^{bris} [1800]

[...]

9. November 1800

Pour répondre à la demande contenue dans votre lettre du 4^e. 9^{bre} au sujet de la classification des routes, je vous dirai, Citoyens administrateurs, qu'il n'est pas nécessaire de mesurer celles de la quatrième classe ni aucune autre. La circulaire que j'ai fait[e] à ce sujet n'est que pour avoir votre préavis sur la classification que vous donnerés à vos routes d'après le système établi dans l'arrêté du Conseil exécutif du 22^e. 8^{bre} selon lequel vous n'avez point de chemin de la première classe et de la seconde, seulement la communication de Sins et de Lucerne à Zoug; à ce qu'il me paroît vos chemins sont presque tous compris dans la 3^{me} et 4^{me} classe.